



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Trafic de médicaments

Question écrite n° 15874

Texte de la question

M. Vincent Ledoux questionne M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur le trafic de médicaments qui s'est intensifié à l'échelle mondiale pour dépasser en réseaux et en milliards de dollars celui de la drogue. Selon Interpol, les trafics de produits de santé contrefaits sont 10 à 20 fois plus rentable que le trafic d'héroïne. À l'échelle mondiale, le trafic de médicaments est estimé à 200 milliards de dollars de chiffre d'affaires par an. C'est donc un véritable enjeu de santé publique qui représente une menace croissante au niveau national et international. La plus grande partie de ces médicaments vendus illégalement est produite à l'étranger et envoyée en France. 1,9 million de produits de santé ont ainsi été saisis par la douane en 2022. La préfecture de police de Paris déclare quant à elle une hausse des saisies de 175 % entre 2021 et 2023, passant de 12 982 cachets saisis à 35 733. Les *dealers* de médicaments peuvent aussi se procurer les produits « directement en pharmacie, sur présentation d'une ordonnance (de complaisance, falsifiée ou volée) ou par le biais de vols en milieu hospitalier et chez les grossistes répartiteurs » (source OCLAESP). Il lui demande donc de bien vouloir le renseigner sur la manière dont l'État organise la lutte contre le crime pharmaceutique tant au plan national qu'international.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15874

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2024](#), page 1536

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)